



Allocution du président

La position gagnante de la Suisse ne doit pas être mise en péril – conservons toutes nos forces pour affronter les défis!

Rudolf Stämpfli, président de L'UNION PATRONALE SUISSE
30 juin 2010, JOURNÉE DES EMPLOYEURS à Berne

Seul texte prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs

L'an dernier, lors de la JOURNÉE DES EMPLOYEURS, j'avais comparé la situation de l'économie suisse à celle d'un randonneur qui évolue sur un sentier de montagne encore sec, mais en voyant des éclairs zébrer le ciel des vallées voisines et un mur de nuages épais se dresser devant lui. Où en sommes-nous aujourd'hui? Pour reprendre cette image, l'orage redouté n'a pas frappé la Suisse de plein fouet et le ciel s'est éclairci, bien que quelques éclairs fassent à nouveau trembler l'horizon.

La grande crise annoncée a donc largement épargné notre pays. Au lieu de la perte pronostiquée de 2 à 3% du PIB, le recul n'a été que de 1,5% en 2009, soit à peu près trois fois moins que lors de la récession des années 1970, ce qui disqualifie la comparaison souvent faite, ici et là, avec la dépression de l'entre-deux guerres.

Mieux que la plupart des États industrialisés

Ce qu'il y a de sûr, cependant, c'est que l'effondrement conjoncturel de l'automne 2008 a été très sérieux et nettement plus brutal que l'affaissement qui avait suivi l'éclatement de la bulle informatique au début de cette décennie. D'importants secteurs de l'industrie d'exportation, eux surtout, ont connu une période très difficile. Mais au total, on constate que la Suisse s'est bien mieux sortie d'affaire que les pays comparables au nôtre. Dès le second semestre de 2009, c'est-à-dire étonnamment tôt, la période de récession a officiellement pris fin, au sens technique du terme, dans notre pays. Au 4^e trimestre, le PIB dépassait de 0,7% en valeur réelle son niveau du 3^e trimestre et de 2,1% celui d'une année auparavant. Les exportations ont été le moteur de ce redressement. Parallèlement, la demande intérieure a su se maintenir à bon niveau. Un fait particulièrement réjouissant est que le chômage ne s'est pas aggravé autant qu'on le craignait dans un premier temps et qu'après son pic de 4,5% atteint en décembre, il est redescendu à 3,8% à la fin mai 2010. Tout cela a conduit l'OCDE à cette conclusion : «*La Suisse a mieux surmonté la crise économique que la plupart des autres États industrialisés*».

Les raisons de cette résistance

Plusieurs facteurs ont permis à la Suisse de passer relativement bien le «stress-test» de ces deux dernières années. D'abord la politique judicieuse de la Banque nationale suisse, qui a su faire face à l'effondrement des marchés financiers tout en contrant dans cette phase critique la revalorisation du franc. Deuxièmement, l'effet stabilisateur des dépenses d'État et de l'assurance-chômage, qui a maintenu la consommation privée à un niveau quasi constant. Troisièmement, la bonne santé des budgets publics suisses helvétiques. Quatrièmement, le programme de stabilisation bien ciblé de la Confédération. Et last but not least, la libre circulation des personnes avec l'UE, puisque l'afflux en Suisse de personnel très qualifié et bien payé a renforcé la demande de logements et de biens de consommation.



A côté de ces facteurs de succès directs et événementiels, il convient de relever encore d'autres raisons plus profondes de la bonne résistance à la crise de l'économie suisse. Je songe ici en particulier aux améliorations structurelles auxquelles a procédé notre économie durant la décennie écoulée. Alors que dans les années nonante, la Suisse figurait au bas de la liste des pays de l'OCDE en termes de croissance, elle comptait à nouveau, avant le début de la dernière récession, parmi les économies les plus dynamiques d'Europe. Tant le Classement mondial de compétitivité que l'Indice européen de l'innovation placent la Suisse au 1^{er} rang en 2009. Il faut y voir le fruit d'une politique économique axée d'une part sur l'encouragement de la concurrence au plan domestique, d'autre part sur l'ouverture des marchés vers l'extérieur.

La critique de la gauche qui, l'an dernier, a reproché aux pouvoirs publics de ne pas avoir lancé des programmes conjoncturels beaucoup plus massifs, est clairement réfutée par l'évolution effective de notre économie. Si l'on avait donné suite à ses exigences, on constaterait aujourd'hui que l'État a dépensé inutilement de l'argent, alourdi encore son endettement et même provoqué une surchauffe dans certains secteurs. En appliquant une «politique de la juste mesure», la Suisse officielle a réussi, au contraire, à maîtriser la crise et à conserver des finances publiques saines. Cela nous aidera à surmonter toutes les conséquences financières de la récession. Car ces prochaines années, nous devons nous attendre à une baisse des recettes fiscales et il nous faudra amortir les dettes accumulées par l'assurance-chômage depuis 2009, dettes qui continueront de gonfler jusqu'au renversement de tendance escompté sur le marché du travail.

La position gagnante de la Suisse

Permettez-moi ici de prendre le contre-pied des diverses scènes de catastrophisme théâtral auxquels on a assisté ces dernières semaines dans le monde politique. Sur le plan économique, la Suisse fait bonne figure en comparaison internationale. Si justifiées que puissent être certaines critiques à l'égard de tels ou tels procédés ou structures à la tête de notre État fédéral, j'en appelle tout de même au sens de la mesure. Peut-on vraiment affirmer, devant les chiffres de notre économie, que nous sommes gouvernés par des "nuls"? En dénonçant constamment le «manque de leadership» du Conseil fédéral, n'est-on pas en train de s'inventer une image virtuelle de «superman» ou de «superwoman» qui ne correspond nulle part à la réalité et qui est difficilement conciliable avec notre tradition suisse de la démocratie directe? A coup de jolies formules creuses, ne fait-on pas de la démolition politique à bon compte, alors qu'il faudrait une discussion constructive sur la meilleure façon de défendre nos intérêts face à la pression politique et économique de la concurrence étrangère?

Dans une phase d'incertitude politique, nous sommes avantagés par le fait que la Suisse se trouve très bien armée pour renouer avec une véritable croissance. Sa situation de départ est bien meilleure que celle de la plupart des pays européens, qui souffrent d'un chômage élevé et sont perclus de dettes publiques. Je dis «situation de départ», car nous savons tous que la modeste reprise conjoncturelle qu'on nous annonce est fragilisée par des risques non négligeables. En l'occurrence ceux des dettes publiques justement, de la revalorisation du franc ou de nouvelles perturbations sur les marchés financiers, qui pourraient avoir des conséquences douloureuses. Ces dangers exogènes sont hors de notre domaine d'influence. Il est donc d'autant plus impératif que nous ne compromissions pas la position gagnante qui est aujourd'hui celle de la Suisse en remettant en cause d'importants atouts internes ou en ajournant indéfiniment le règlement de problèmes en souffrance.

Dans l'optique de la politique patronale, deux développements surtout me préoccupent: les attaques dirigées contre notre marché du travail ouvert et libéral ainsi que les retards et blocages qui s'accumulent au chapitre des réformes de nos assurances sociales.



Pas de textes de loi supplémentaires concernant les licenciements

La première agression contre le marché du travail vise les mesures de réduction du personnel. Les syndicats tirent prétexte de la hausse du chômage et des mises à pied occasionnées par l'effondrement de la demande pour durcir leurs exigences en matière de licenciements collectifs et introduire des plans sociaux dans la loi. Ils se réfèrent pour cela aux réglementations en vigueur à l'étranger et prétendent que les travailleurs suisses sont victimes de la «légèreté du droit suisse en matière de licenciement».

Nous ne faisons nullement preuve de rigidité idéologique en rejetant fermement leurs visées. Nous nous réclamons tout simplement des expériences faites ces dernières décennies. La souplesse dont bénéficient les entreprises suisses pour moduler leurs ressources en personnel a beaucoup contribué à faire en sorte que l'économie helvétique a toujours vu l'emploi se remettre à progresser chez elle malgré toutes les mesures de restructuration et les fluctuations conjoncturelles. Au contraire, le durcissement excessif et la cherté des mesures de restructuration observés dans de nombreux autres pays ont eu pour résultat que les entreprises ont différé plus longtemps leurs décisions d'embauche, par crainte des coûts ultérieurs des mesures de licenciement qui pourraient devenir nécessaires. Cette sclérose du marché du travail entraîne de regrettables réflexes de «lock-out», dont les conséquences négatives s'observent notamment dans les taux de chômage élevés qui frappent les jeunes.

Restons donc fidèles à notre régime suisse qui a fait ses preuves! Chez nous, de nombreuses conventions collectives régissent les mesures de réduction d'effectifs et viennent compléter la loi par certaines dispositions procédurales. Dans de nombreuses branches, les partenaires sociaux ont aussi passé des accords réglementant les plans sociaux. Ils ont développé sur cette base diverses cultures de «plans sociaux». Cette gestion par les partenaires sociaux des licenciements collectifs et des plans sociaux est la meilleure manière de tenir compte des besoins et des possibilités spécifiques aux branches. Et tous ceux qui prétendent que les employeurs profitent de la timidité du législateur suisse ont été clairement désavoués par l'évolution du taux de chômage observée sur ces deux dernières années.

Pas d'interventionnisme dans la politique salariale des entreprises

L'USS, le PS et les Jeunes socialistes ont lancé une sorte d'attaque convergente contre la liberté salariale des entreprises. D'un côté les Jeunes socialistes veulent comprimer l'éventail des rémunérations avec leur initiative «1:12. Ensemble pour des salaires équitables». De l'autre, l'USS et le PS réclament une limite inférieure de CHF 22.- de l'heure dans leur texte à l'appui d'un salaire minimum.

Je suis conscient que les excès de quelques managers sur le plan des rémunérations ont créé un climat qui entretient dans de larges couches de la population une certaine sympathie pour ces initiatives, au nombre desquelles nous rangeons l'initiative Minder. Tel est donc le résultat d'un comportement contre les conséquences duquel l'Union patronale lance des mises en garde depuis de nombreuses années déjà! Mais nous n'en combattons pas moins fermement les projets interventionnistes de la gauche. Nous le faisons surtout pour l'immense majorité des employeurs dont la fiche de paie ne comporte pas de nombres à sept chiffres. Nous le faisons aussi parce que nous sommes parfaitement convaincus que des interventions du législateur dans la liberté salariale des entreprises mettraient en péril le modèle gagnant de la politique suisse du marché du travail, au détriment non seulement des patrons, mais aussi des travailleurs.

On est en droit de parler d'un modèle gagnant compte tenu des brillants états de service du marché suisse du travail en comparaison internationale. Le taux d'activité est chez nous plus élevé que presque partout ailleurs et le chômage n'est même pas la moitié de ce qu'il est en moyenne en Europe ou aux États-Unis. Le niveau des salaires dépasse nettement celui de la plupart des autres pays industrialisés



et il n'y a que dans les pays nordiques que la différence entre les salaires les plus bas et les salaires les plus élevés est (légèrement) plus réduite qu'en Suisse. Or ces performances ont beaucoup à voir avec le régime libéral de notre marché du travail, notamment avec le fait que la fixation des salaires reste la prérogative des employeurs et des travailleurs, ou des partenaires sociaux lorsqu'il s'agit de conventions collectives.

Les salaires minimums légaux: à fin contraire!

Les salaires minimums légaux n'ont pas leur place dans le performant modèle helvétique. Dans une économie nationale, le montant des salaires ne dépend pas avant tout du bon vouloir de l'employeur, mais de façon beaucoup plus décisive des conditions du marché du travail, et surtout de la productivité du travail rémunéré. Le législateur ne peut pas faire abstraction de ces réalités économiques. S'il fixe des salaires minimums supérieurs aux salaires du marché, c'est nécessairement au détriment de la compétitivité des entreprises et/ou de l'emploi. Et les victimes d'une telle situation sont souvent les personnes à faibles qualifications ou capacités de prestation, c'est-à-dire les catégories que les salaires minimaux sont précisément censés protéger! Car dans ces cas, leurs emplois sont délocalisés à l'étranger, remplacés par des machines ou de toute façon perdus si la faible productivité de leur travail ne permet pas de financer le salaire minimum imposé par la loi.

Les salaires minimums risquent donc de détruire des emplois et d'empêcher la création de nouveaux postes. Ils peuvent priver les chômeurs de la chance d'une embauche et les exclure durablement du monde du travail. Dans une société qui se définit très largement par le travail, les salaires minimums mettent en danger des valeurs sociales fondamentales. Ne pas avoir d'emploi est bien plus grave que de travailler pour un bas salaire. Chaque salaire ne suffit peut-être pas à assurer entièrement les besoins existentiels, mais deux faibles salaires assurent à de très nombreux ménages un revenu suffisant. Et lorsque même deux bas salaires réunis ne sont pas suffisants, le minimum vital est garanti en Suisse grâce aux assurances sociales et à l'aide sociale. On peut donc affirmer qu'il existe déjà dans notre pays un «salaire minimum garanti». Seulement, il est constitué de différents apports et n'est pas - fort heureusement - d'un même montant pour tous.

Si nous disposons donc d'instruments étatiques suffisants pour compenser les carences matérielles de divers groupes à risque et individus, rappelons d'un autre côté que l'emploi ne résulte que très exceptionnellement de programmes étatiques. L'emploi naît dans les entreprises et se diffuse sur l'ensemble du marché du travail, dont le fonctionnement ne doit pas être perturbé par l'introduction de salaires minimums légaux. En appliquant cette politique libérale, la Suisse peut se flatter d'avoir aujourd'hui non seulement un taux d'occupation très élevé, mais encore un niveau de pauvreté sensiblement plus bas que dans les États comparables au nôtre.

Le sens des responsabilités pour combattre le plafonnement légal des salaires

Dans le débat passionnel sur les salaires élevés des managers, nous devons sans cesse nous référer à la liberté de contracter, qui est la base du droit suisse du travail. Empiéter sur cette liberté ne se justifie que si cela sert à protéger les salariés. L'«initiative 1:12» de la Jeunesse socialiste poursuit un autre but. En demandant qu'au sein d'une entreprise, le plus haut salaire ne puisse dépasser de 12 fois en règle générale le revenu le plus bas, elle entend ancrer sa conception particulière des «salaires équitables» dans la Constitution. Pareille intervention dans la libre fixation des rémunérations contredit les principes fondamentaux du libéralisme. Même la grogne du public à l'endroit de certains revenus perçus par de hauts dirigeants ne justifie pas que l'on supprime la liberté de négociation de contractants privés. Voilà donc pourquoi l'Union patronale suisse s'opposera à cette initiative. Nous sommes néanmoins conscients que le combat pour la liberté contractuelle sera très ardu tant que les rémunérations



exorbitantes de quelques chefs d'entreprises viendront alimenter le reproche de « cupidité » ou « d'arnaque » entendu ici et là. La liberté de contracter ne peut s'exercer sans aucun égard pour l'environnement social, sans quoi celui-ci risque de s'en prendre aux principes économiques fondamentaux. N'oublions pas le proverbe: tant va la cruche à l'eau qu'elle se brise. Dans notre démocratie directe, il revêt une importance politique particulière ! Ne provoquons donc pas une évolution qui finirait par nous imposer un corset de prescriptions étatiques sur les salaires, les bonus, etc.

Regrettables attaques contre la libre circulation des personnes

Mesdames et Messieurs,

Tandis que les syndicats et les forces de gauche s'en prennent au marché *libre* du travail, le pôle politique opposé fait pression contre un marché du travail *ouvert*. Bien que les attaques de la droite conservatrice sur la libre circulation des personnes avec l'UE soient depuis des années un *leitmotiv* de l'affrontement politique et qu'elle n'ait jamais eu de succès jusqu'ici, nous devons les prendre au sérieux. Cela est particulièrement vrai lorsque le fait de l'aggravation du chômage est utilisé pour remettre fondamentalement en question l'accord sur la libre circulation et, par conséquent, l'ensemble des Accords bilatéraux I au moyen d'interventions parlementaires. Nous devons prendre clairement position contre de telles interventions hostiles à l'économie, basées sur des affirmations péremptoires mais ne reposant pas sur une analyse pertinente des faits.

Le dernier rapport de la Confédération sur les effets de l'accord sur la libre circulation dément très clairement – à l'instar des cinq précédents – la critique formulée par les opposants à l'égard de la libre circulation. En dépit du recul conjoncturel des deux dernières années, on peut retenir ce qui suit :

- Premièrement, l'immigration des pays de l'UE suit le mouvement conjoncturel et les besoins de l'économie. Elle avait fortement augmenté pendant le boom et a de nouveau diminué avec la récession.
- Deuxièmement, l'immigration complète l'offre de main-d'œuvre indigène et ne produit que des effets d'éviction marginaux. Sa distribution en fonction de la demande des employeurs met en évidence une allocation de la main-d'œuvre différenciée en fonction des secteurs et des entreprises.
- Troisièmement, l'évolution et la structure du chômage n'ont pas changé de manière significative en raison de la libre circulation des personnes. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le chômage des étrangers.
- Quatrièmement, les « nouveaux immigrants », qualifiés et aux salaires élevés, ont soutenu l'économie domestique et l'emploi en période de récession grâce à leur demande de logements et leur consommation de biens et de services.
- Cinquièmement, la libre circulation des personnes n'a pas influencé négativement l'évolution et les structures salariales.
- Sixièmement, enfin, l'ouverture de notre marché du travail aux citoyens de l'UE n'engendre pas de tourisme social. Ces derniers versent beaucoup plus d'argent à nos institutions sociales qu'ils ne perçoivent de prestations.

En d'autres termes : la récession ne nous donne aucune raison de revenir sur l'appréciation positive (que nous avons eue dès le début) de la libre circulation des personnes.



Renforcement structurel du marché du travail

Ceux qui souhaitent remettre en question ou limiter la libre circulation des personnes à cause d'une récession ignorent que cette liberté est un projet à long terme de renforcement structurel du marché suisse du travail. Pour notre pays et son économie hautement développée, la disponibilité de travailleurs qualifiés en quantité suffisante revêt une importance décisive que le marché du travail suisse, relativement exigü, ne peut garantir. L'ouverture au marché de l'emploi européen apporte à cet égard le complément nécessaire qui a fait ses preuves sur le plan qualitatif : le niveau de formation des immigrants en provenance de l'UE-17 et des pays de l'AELE est supérieur à la moyenne et, depuis 2006, leur taux d'activité dépasse même celui des Suisses. L'offre de main-d'œuvre s'est donc nettement renforcée, ce qui va entraîner des effets positifs sur la croissance à long terme. Ce sera notamment le cas lors du remplacement d'anciens immigrants ayant de faibles qualifications par des nouveaux, au bénéfice de meilleures qualifications en provenance de l'UE-17 et de l'AELE, comme cela se produit déjà apparemment dans certains secteurs limités du marché du travail.

Le fléchissement de la conjoncture n'a rien changé à la nécessité structurelle de la libre circulation des personnes. Le marché du travail est beaucoup trop diversifié pour que l'on puisse déduire de la montée générale du chômage que tous les segments du marché de l'emploi sont suffisamment dotés. Ainsi, même avec un taux de chômage de 4,4% à la fin de 2009, près d'un quart de toutes les entreprises suisses faisaient état de difficultés à recruter du personnel qualifié. C'était le cas de 29% d'entre elles dans l'industrie et l'artisanat, de 31% dans les services informatiques, voire de 41% dans le secteur financier. Ces chiffres montrent clairement que la Suisse est en principe obligée de recruter dans l'UE et, sélectivement aussi, dans les pays tiers.

Révision urgente de l'assurance-chômage

Mesdames, Messieurs,

Notre assurance-chômage bien développée, dans son rôle de stabilisateur matériel et psychologique, a beaucoup contribué à permettre à la Suisse de bien surmonter la récession. Il peut donc apparaître contradictoire que le peuple se voie soumettre le 26 septembre 2010 une révision de la loi sur l'assurance-chômage qui prévoit également de réduire les prestations.

Mais la contradiction disparaît à partir du moment où l'on cesse de regarder comment la crise actuelle a pu être surmontée pour se tourner vers l'évolution à long terme de l'assurance-chômage. Il apparaît alors à l'évidence que non seulement l'assurance-chômage accumule des dettes en raison de la récession, mais qu'elle souffre aussi d'un déficit structurel de l'ordre de un milliard de francs. Il faut absolument venir à bout de ce déficit structurel si nous voulons pouvoir compter aussi à l'avenir sur une assurance-chômage performante et solide.

Pour assainir l'assurance-chômage, le projet de révision propose une combinaison équilibrée de mesures portant sur les cotisations et sur les prestations. Des augmentations de cotisations de 646 millions de francs – dont une partie en tant que pour-cent de solidarité des revenus plus élevés – sont accompagnées de corrections de prestations s'élevant à 622 millions de francs.

On le sait, les corrections de prestations se heurtent toujours à une résistance. C'est pourquoi il importe qu'elles ne figurent pas dans le projet de manière arbitraire, mais qu'elles répondent à des critères clairement définis de marché du travail et de politique sociale :



- elles renforcent le principe de l'assurance,
- elles éliminent les mauvaises incitations,
- elles confèrent une place plus importante à la prévoyance individuelle,
- elles concernent surtout les groupes de personnes qui ont de bonnes chances de retrouver rapidement une place sur le marché du travail et
- prennent en considération les engagements familiaux des personnes intéressées.

Aucune correction n'est apportée au chapitre des prestations. Les indemnités journalières resteront fixées à 70% et 80% du gain assuré jusqu'à concurrence d'un maximum de 126 000 francs pour toute la durée des prestations, sans dégressivité. Le régime du chômage partiel, qui a particulièrement fait ses preuves ces deux dernières années, est également maintenu. Les mesures de marché du travail, importantes, mais peu évoquées dans les débats publics, seront renforcées pour les chômeurs de plus de 50 ans. Ils obtiendront un meilleur accès aux mesures d'intégration et bénéficieront d'un droit général à 12 mois d'allocations d'initiation au travail pouvant aller jusqu'à 50% du salaire, ce qui améliorera leurs chances de revenir sur le marché du travail.

D'une manière générale, les corrections apportées au projet de révision sont judicieuses sur le plan de la politique de l'emploi et appropriées du point de vue de la politique sociale. Même une fois revue, la loi révisée sur l'assurance-chômage fournira de bonnes prestations et elle sera dotée d'un arsenal solide permettant de remettre les chômeurs dans la vie active. C'est important, car nous sommes convaincus qu'un degré suffisant d'assurance des travailleurs contre les risques inhérents au marché du travail constitue l'un des éléments d'un marché du travail libre et flexible.

Augmenter massivement les cotisations serait nuisible

Les reproches de démantèlement social adressés au projet par les syndicats et les partis de gauche sont infondés et font fi de la nécessité avérée de réforme. Si la révision était rejetée, les erreurs de la loi actuelle ne seraient pas corrigées et surtout le déficit structurel de l'assurance-chômage, de l'ordre d'un milliard de francs, subsisterait. Cette situation aurait des conséquences sur l'augmentation des cotisations que le Conseil fédéral doit entreprendre selon l'article 90c de la loi en vigueur, parce que les dettes de l'assurance ont dépassé les limites légales. L'autre terme de l'alternative est aussi embrouillé qu'insatisfaisant: si le souverain accepte la loi et qu'elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011, le relèvement des cotisations pourra se limiter à 0,2 point comme prévu dans la révision, plus le pour-cent de solidarité. S'il vote non et rejette la révision et que par conséquent les corrections de prestations passent à la trappe, l'augmentation des cotisations devra être deux fois plus élevée et atteindre 0,5 point de pourcentage, plus le pour-cent de solidarité. Cette option serait nuisible du point de vue de la politique conjoncturelle et contraire aux intérêts des travailleurs ainsi qu'à ceux des employeurs.

Assainir, plutôt que développer l'État social

Mesdames, Messieurs,

L'assainissement de l'assurance-chômage est le problème le plus urgent, mais de loin pas le seul que nous ayons à résoudre dans le domaine des assurances sociales. En matière d'assurance-invalidité, le peuple, en disant clairement oui au financement additionnel en septembre dernier, s'est prononcé clairement en faveur de l'élimination d'un déficit structurel de l'ordre de 1,2 milliard de francs d'ici à 2018. L'assurance-maladie est toujours aux soins intensifs et dans le domaine de la prévoyance-vieillesse, nous sommes toujours confrontés à des défis démographiques qui exigent de promptes corrections du système.



Malheureusement, il n'y a pas encore de vision suffisamment claire de la nécessité d'agir. Il faut bien dire qu'avec leurs positions contestables, les syndicats et les partis de gauche, en tant qu'importants formateurs de l'opinion, ne font rien pour arranger les choses. C'est ce que nous avons vécu le 7 mars lorsque les citoyens ont refusé l'adaptation du taux de conversion minimal de la LPP. Là aussi, le débat sur «le vol» des rentes a laissé des traces négatives. Nous devons bien sûr nous accommoder de la décision populaire, mais nous ne sommes pas obligés de l'approuver. Nous la considérons comme une erreur. Vu l'allongement de l'espérance de vie et les moins bonnes perspectives de rendement, qui forment un écart dangereux en forme de ciseaux, le fait de laisser le taux de conversion inchangé va créer de plus en plus de défauts de financement que les institutions de prévoyance devront couvrir par le jeu des répartitions internes qui se feront au détriment des jeunes assurés. Au lieu de redresser la barre pendant qu'il est temps, on ne fait que différer le problème jusqu'à ce qu'il revienne en boomerang sous forme d'augmentations de cotisations sur les vainqueurs apparents du 7 mars. Une vraie victoire à la Pyrrhus.

Dans l'euphorie qui a suivi cette votation, les syndicats se sont empressés de demander dans la foulée des améliorations de prestations en matière de prévoyance vieillesse. Je ne peux pas comprendre cette attitude. Comment peut-on réclamer un nouveau développement de l'État social qui aujourd'hui déjà a dérapé financièrement? L'assurance-invalidité et l'assurance-chômage ont déjà plusieurs milliards de déficits et ont accumulé des montagnes de dettes exprimées en milliards à deux chiffres. L'assurance pour perte de gain perd chaque année quelque 450 millions de francs et aura presque épuisé son capital à la fin de cette année. Rien que pour maintenir à flots ces assurances, il faudra en 2011 relever la TVA de 0,4 point, les cotisations des APG devront être augmentées de 0,2 point et il faudra également s'attendre aux hausses de cotisations évoquées dans l'assurance-chômage. Ces montants sont autant de milliards qui ne seront plus disponibles pour subvenir aux besoins des ménages privés et des entreprises!

Dans cette situation et alors que la question du financement de l'évolution démographique n'est pas encore résolue, ce serait faire preuve de négligence que de développer encore les prestations des assurances sociales, et ce serait une injustice faite aux générations futures. Ce qu'il importe de faire maintenant, c'est de mettre en place une stratégie d'assainissement et de consolidation permettant de s'atteler immédiatement au financement des assurances sociales à long terme. Cela dit, il s'agit de tenir compte du fait que la Suisse présente déjà un taux de dépenses des assurances sociales élevé, de 27,5% du PIB, qui ne doit plus augmenter.

Refuser une politique de blocage

Les milieux économiques n'ont pas de plan secret de démantèlement de l'État social. Au contraire, notre volonté est d'assumer pleinement nos responsabilités en matière de sécurité sociale dans notre pays. Voilà pourquoi nous soutenons aussi, le moment venu, des mesures impopulaires dans nos propres rangs. Nous l'avons prouvé en soutenant le financement additionnel de l'AI et nous le confirmons maintenant en approuvant les augmentations de cotisations prévues dans la révision de la LACI. On ne peut donc nous reprocher d'avoir une attitude unilatérale si nous exigeons des corrections de prestations acceptables pour mettre en œuvre une stratégie de consolidation et d'assainissement à long terme.

Malheureusement, nous nous heurtons avec cette exigence à la résistance fondamentale des syndicats et des partis de gauche qui rejettent actuellement pratiquement toute mesure d'économie comme une expression du démantèlement social. L'exemple le plus récent est la décision du PS de lancer une demande de référendum sur la 11^e révision de l'AVS. Or, cette décision a été prise à fin mai de cette année, c'est-à-dire encore avant la fin des délibérations parlementaires. Le débat sur une proposition de



compromis du Conseil des États relatif à l'atténuation sociale des conséquences d'une retraite anticipée ne devrait manifestement plus être poursuivi. Loin de faire avancer les choses, cette attitude de refus risque bien de faire échouer la 11^e révision de l'AVS, en chantier depuis plus d'une décennie. C'est pourquoi l'Union patronale suisse ne combattra pas une solution du genre de celle qui est proposée par le Conseil des États, bien qu'elle se soit toujours prononcée jusqu'ici en faveur d'une 11^e révision sans amortissement social pour les retraites anticipées et qu'elle doive maintenant subir les foudres des doctrinaires de politique sociale de son propre camp, car elle va être accusée d'avoir cédé au compromis. Mais si nous ne voulons pas continuer à perdre un temps précieux à rechercher la consolidation de l'AVS, nous devons oser le rapprochement. La solution du Conseil des États permettra tout de même d'alléger les charges de l'AVS de 500 millions de francs par an. Et si nous parvenons à réussir cet exercice, nous lancerions un signal important en vue de la 12^e révision de l'AVS, celle où les tâches réellement difficiles nous attendent.

C'est pourquoi j'en appelle aux syndicats et aux partis de gauche pour qu'ils ne se ferment pas aux défis réels, mais qu'ils les affrontent: abandonnez les tranchées de la défense des acquis, laissez de côté le soupçon généralisé de démantèlement social que vous attribuez aux employeurs, participez de manière constructive à la mise en place des réformes qui s'imposent dans les assurances sociales. Plus vite nous nous y attaquerons et plus nous serons rigoureux dans l'approche, plus nous aurons de temps pour trouver de bonnes solutions qui soient à la fois socialement et économiquement supportables. Si au contraire le blocage des réformes se poursuit, il débouchera plus tard sur des coupes d'autant plus douloureuses.

Mesdames, Messieurs,

Un marché du travail libre et ouvert ainsi qu'un système de sécurité sociale performant et au financement assuré sur la durée comptent parmi les forces de la Suisse. L'Union patronale suisse entend s'engager dans ces deux directions et contribuer à trouver le bon équilibre entre ces deux aspects du modèle qui a fait le succès de notre pays. Mais pour que cet équilibre puisse se concrétiser en solutions d'avenir, il faut que les choses bougent à nouveau davantage en politique. C'est pourquoi nous devons tous nous efforcer de contrer les stratégies de blocage des pôles gauche et droit et ouvrir ainsi le chemin d'une Suisse prospère. Merci de bien vouloir nous soutenir dans ce sens!